



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Putscheid

Exercice : 2024

Date de création : 13.12.2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

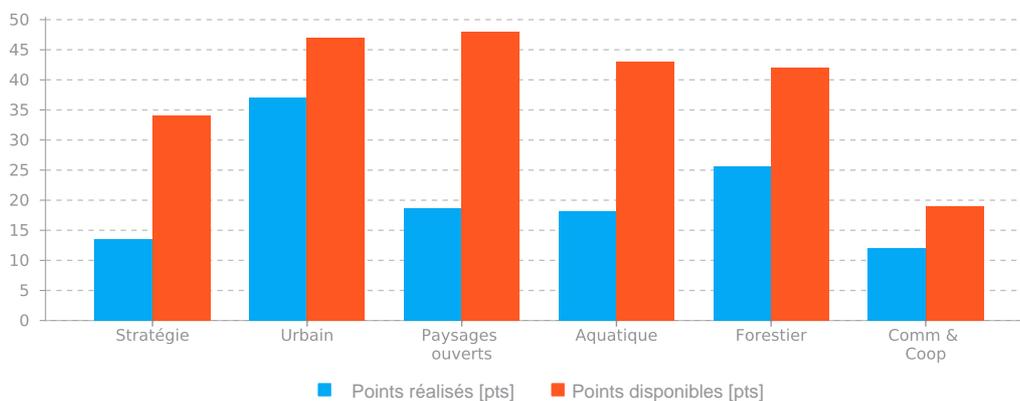


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

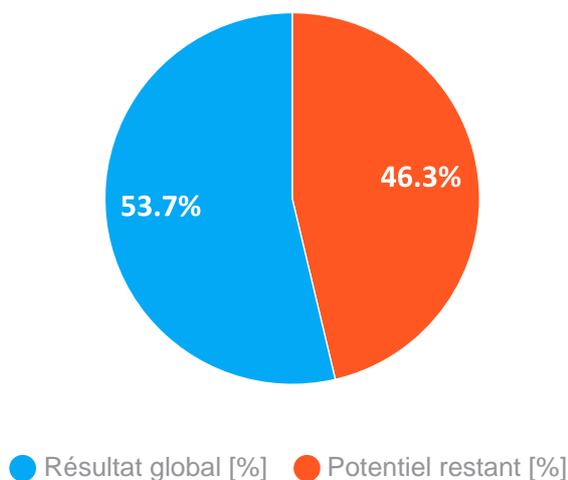
Points obtenus : 125.1

Pourcentage : 53.69 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 01 31.pdf
 - 2.1.1 Deliberatioun _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 12 12.pdf

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 1,21 %
- Numérateur : 72400.35
- Dénominateur : 6005766.64
- Points : 2.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.1.2 Facture_Conversion_clairage public_comptabilit__P_tschent 2023 02.pdf
 - 2.1.2 Facture_Conversion_clairage public_comptabilit__P_tschent 2023 05 03.pdf
 - 3.1.2 Tableaux r_capitulatifs_compte gestion_P_tschent 2017-2023.pdf
 - 4.1.2 Ausgaben Gemengeprojet_NPO 2017-2023.xlsx
 - 5.1.2 Rechnungen_Cotisiatioun_Naturpark Our_P_tschent 2017-2023.pdf
 - 6.1.2 Zesummefaassung_Ausgaben _mweltschutz_P_tschent 2017-2023.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Aus dem im SIGINOVA hochgeladenen Preuve ergibt sich ein Wert von 0,94% (= 1,88P), was nicht dem angegebenen Wert entspricht. Korrigierter Preuve wurde zum Audit per Mail geliefert.
Bewertung dementsprechend OK. Aktualisierter Preuve bitte zum nächsten Audit hochladen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.4)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 6005766.64
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.4_eli-etat-leg-memorial-2016-a47-fr-pdf.pdf

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://putscheid.lu/service-ecologique/>
- Pièces justificatives :

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.1.6 Anwesenheitsliste_COPIIL Comit_ 2024.pdf
2.1.6 Anwesenheitsliste_COPIIL Comit_ 2021.pdf
3.1.6_Anwesenheitsliste COPIIL.pdf
4.1.6_Arr_t_ portant nomination des membres - Comit_ de pilotage Natura 2000 Eislek_.pdf

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 32,35 %
- Numérateur : 32.35
- Dénominateur : 100
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 7,78 Unité
- Numérateur : 0.98
- Dénominateur : 2.88
- Points : 0.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 0,03 %
- Numérateur : 0.8
- Dénominateur : 2702.06
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 0 Unité
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 4,41 %
- Numérateur : 0.23
- Dénominateur : 5.22
- Points : 2.2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Hochgeladener GIS-Layer fehlerhaft. Korrigierte shapes wurden zum Audit per Mail geliefert. Bitte zum nächsten Audit kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Mit der Nachlieferung ist der im Siginova eingetragene Valeur nachvollziehbar. OK. Bitte zum nächsten Audit plausiblen Preuve hochladen.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.2)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://putscheid.lu/refonte-du-pag/>
 - Art. 12.6. SERVITUDE « URBANISATION – BIOTOPES ET ÉLÉMENTS NATURELS À PRÉSERVER» [B] --> seite 14
- Pièces justificatives :
1.2.2 Beispill Serv B_Bivels.png

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
https://map.geoportail.lu/theme/pag?layers=1366-697-698&zoom=19&lang=de&version=3&X=681915&Y=6439892&rotation=0&opacities=0.75-0-0&time=---&bgLayer=orthogr_2013_global
- Pièces justificatives :

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Kein Preuve geliefert, in dieser Form derzeit nicht anerkennbar.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Kein Preuve geliefert. Wert nicht anerkennbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 58,99 %
- Numérateur : 1.28
- Dénominateur : 2.17
- Points : 2.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
In Shapefile, Kolonne "Naturpakt", E=extensiv, I=intensiv

Summe Naturpakt "E" / Gesamt

- Pièces justificatives :
 - 1.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.prj
 - 2.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.dbf
 - 3.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.cpg
 - 4.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.shx
 - 5.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.shp.xml
 - 6.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.shp
 - 7.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.sbx
 - 8.Puetscheid_extensive_Bewirtschaftung.sbn
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Hochgeladener GIS-Layer schwer interpretierbar. Erläuterungen wurden zum Audit per Mail geliefert. Bitte zum nächsten Audit kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.9)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 100
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Kein Preuve geliefert. In dieser Form derzeit nicht anerkennbar.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Kein Preuve geliefert. Nicht anerkennbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2)

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.7 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 19.pdf

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur : 100 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Im SIGINOVA war kein Preuve hinterlegt. Shapes wurden per Mail zum Audit geliefert. Inhaltlich OK. Bitte zum nächsten Audit aber kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3)

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 60 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.20240716_172212.jpg
 - 2.20240716_172339.jpg
 - 3.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.sbn
 - 4.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.prj
 - 5.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.dbf
 - 6.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.cpg
 - 7.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.shx
 - 8.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.shp.xml
 - 9.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.shp
 - 10.NPO_Nisthilfen_29_Putscheid.sbx
 - 11.20220923_110421.jpg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Valeur (60 un.) nicht nachvollziehbar, GIS-Layer zeigt 65 un. (nicht relevant in Bezug auf Bepunktung, kohärenter Preuve wäre aber wünschenswert)
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 6 Unité
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.10 Fliedermausgerecht Gestaltung Gemeindegebaier_P_tschent 20241118.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - Preuve sehr niederschwellig (keine Fotos, kein Bericht); Bewertung aber OK.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 - siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 12,5 %
- Numérateur : 2
- Dénominateur : 16
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Kirche in Stolzenburg mit Efeu-Bewuchs.
- Pièces justificatives :
 - 1.2.10 2.11 L_scht_kommunal Gebaier_P_tschent 2022 08 29.xlsx

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Checkliste Vorbildwirkung_Naturpakt _ Klimapakt_2022 05 03.xlsx
 - 2.2.12 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 19.pdf

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scillées ou partiellement scillées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur : 15 %
- Numérateur : 15
- Points : 2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.13 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 19.pdf

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://putscheid.lu/refonte-du-pag/>
 - Art. 12.1. SERVITUDE « URBANISATION –CORRIDOR POUR ESPÈCES PROTÉGÉES » [CE] --> Seite 12
 - Art. 12.5. SERVITUDE « URBANISATION – ALIGNEMENT D'ARBRES» [AL] --> Seite 13
- Pièces justificatives :
 - 1.2.14 Beispill Serv CE_Bivels.png

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.15 Deliberatioun_Urban Farming_v2_P_tschent 2024.pdf

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Finanzielle Anreize:

 1. Installation einer Regenwassersammelanlage (seite 4)
 2. Anpflanzung von einheimischen Hecken, Laubbäumen und Hochstammobstbäumen innerhalb der Bauzone. Die Gemeinde übernimmt bis zu 50% der Kosten des gelieferten Pflanzmaterials.
 3. Wettbewerb Umgestaltung Schottergarten
 4. Wettbewerb Umgestaltung Wiese
- Pièces justificatives :
 - 1.2.16 Flyer_Wettbewerb Schottergarten_Insekteprojet 2022.pdf
 - 2.2.16 Concours M_i Faarf op denger Wiss_NPO 2023-2024.png
 - 3.2.16_Kommunale Beihilfen_Installation einer Regenwassersammelanlage_Naturpark Our.pdf
 - 4.2.16_Lafbeem_Uebstbeem an Hecken an der Gemeng P_tschent_Depliant.pdf

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.17 Deliberatioun_concept de r_duction de la pollution lumineuse_P_tschent 2024.pdf

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur : 75 %
- Numérateur : 75
- Dénominateur : 100
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Der Bestand an insektenfreundlichen Lichtquellen wurde von unserem internen Lichtberater Daniel Gliedner aufgenommen. Mehr Infos zur Lichtberatung des Naturpark Our finden Sie unter Folgendem Link : <https://naturpark-our.lu/projects/lichtberater/>
- Pièces justificatives :
 - 1.2.18 Dokumentation Lichtquellen_P_tschent 2024 07 10.pdf
 - 2.2.18 Auflistung Lichtquellen_P_tschent 2024 07 10.pdf

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

Nationaler Aktionsplan "Bestäuber": Seite 15-16
- Pièces justificatives :
 - 1.1.1 _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 01 31.pdf

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.1 Managementkonzept_Biodiversit_t im Offenland_P_tschent 2023 02 01.pdf
 - 2.3.1 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 12.pdf

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur : 85,57 %
- Numérateur : 2.61
- Dénominateur : 3.05
- Points : 4.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.3.2 Berechnung_Anteil extensive Agrarfl_chen_P_tschent 2024 06 17.xlsx
 - 2.3.2 Pachtkontrakt_extensiv_Vorn in der Kiert 109_P_tschent 2024.pdf
 - 3.3.2 Pachtkontrakt_extensiv_Vorn in der Kiert 2_P_tschent 2024.pdf
 - 4.3.2 Pachtkontrakt_extensiv_Vorn in der Kiert 1_P_tschent 2024.pdf
 - 5.3.2 Kontrakt_Beweidungsvertrag Bongert Weiler_P_tschent 2019 11 01.pdf
 - 6.3.2 Beweidungsvertrag_extensiv_P_tschent 2024.pdf

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 0,2 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 2,27 %
- Numérateur : 32.39
- Dénominateur : 1427.9
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur : m2
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur : 22,4 %
- Numérateur : 8718.8
- Dénominateur : 38919.9
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

Methode :

 1. "Base de données topographiques" (BD-L-TC 2015) --> https://data.public.lu/fr/datasets/bd-l-tc-2015/#_
 2. Troncon_route
 3. Select By Attributes
 - Type
 - 0 route revêtue entretenue
 - 1 Chemin non revêtu, route dégradée
 - Classification
 - 0 non codé

- Importance
 - 0 sans objet
 - 4 réseau complémentaire
 - 5 Réseau non classé
 - Nature
 - 0 en zone rurale
4. Intersect mit einem Offenland-Layer um die Waldwege zu entfernen
 5. Entfernung der Servitutwege (anhand vom Plan cadastral)
 6. Einzel-Auswahl der unbesfestigten Feldwege und Kontrolle
 7. Herausfiltern der unbefestigten Feldwege
- Select By Attributes --> Type 1 Chemin non revêtu, route dégradée
-
- Pièces justificatives :
 - 1.Putscheid_Feldwege_20230216.shx
 - 2.Putscheid_Feldwege_20230216.shp.xml
 - 3.Putscheid_Feldwege_20230216.shp
 - 4.Putscheid_Feldwege_20230216.sbx
 - 5.Putscheid_Feldwege_20230216.sbn
 - 6.Putscheid_Feldwege_20230216.prj
 - 7.Putscheid_Feldwege_20230216.dbf
 - 8.Putscheid_Feldwege_20230216.cpg
 - Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Hochgeladener GIS-Layer schwer interpretierbar (Farbgebung TYPE 0 und TYPE 1). Erläuterungen wurden zum Audit per Mail geliefert. Bitte zum nächsten Audit kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Gemeinderatsbeschluss wird nachgeliefert.
- Pièces justificatives :
1.3.7 Feldwee_rmanagement_Konzept_P_tschent.pdf

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 31,44 %
- Numérateur : 22379.16
- Dénominateur : 71172.69
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Hochgeladener GIS-Layer schwer interpretierbar. Erläuterungen wurden zum Audit per Mail geliefert. Bitte zum nächsten Audit kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.1)

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 0 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 2702.12
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 7,14 %
- Numérateur : 101.91
- Dénominateur : 1427.9
- Points : 1.3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Devis_Monitoring Gr_nglant__s_P_tschent 2024 10.pdf

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Nationaler Aktionsplan "Glatt- oder Schlingnatter": Seite 16-17
- Pièces justificatives :
1.1.1 _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 01 31.pdf

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Troisi_me plan de gestion_Avis du SIDEN pour ses communes 2021.pdf
 - 2.4.1 Avis SIDEN_3i_me plan de gestion 2021.pdf

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://putscheid.lu/refonte-du-pag/>
 - Art. 12.3. SERVITUDE « URBANISATION – COURS D'EAU » [E] --> Seite 13
 - Art. 13. ZONES DE SERVITUDE « COULOIRS ET ESPACES RÉSERVÉS » --> Seite 15
- Pièces justificatives :
1.4.4 Beispill Serv E_Gralingen.png

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Tabelle erhalten von Herrn Bodziuch, Animateur ressources eau potable, DEA
- Pièces justificatives :
1.4.6 4.7 4.8 Auswertung AttertW_ntger_DEA 2024 11.xlsx

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur : 46 %
- Numérateur : 46
- Dénominateur : 100
- Points : 2.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Tabelle erhalten von Herrn Bodziuch, Animateur ressources eau potable, DEA
- Pièces justificatives :
1.4.6 4.7 4.8 Auswertung AttertW_ntger_DEA 2024 11.xlsx

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Délégué au comité : Christian JUNK
- Pièces justificatives :
1.4.8 Registre aux d_lib_rations du comit__DEA_2020 09 04.pdf
2.4.8_statuten-DEA_memorial.pdf
3.Naturpakt - Wichteg Informatioun _Moosnamen 4.6 4.7 4.8_.msg
4.20220714_Sitzungsbericht Comit_ DEA 11.11.2021 _2_.pdf

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 1,47 ha
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 5,34 ha
- Points : 1.1
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 130 Unité
- Numérateur : 14
- Dénominateur : 60
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.12 Screenshot Artikel Konventioun.png
 - 2.Partenariat de cours d'eau_convention sign_e.pdf

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Aktionsplan "Quellen und Quellbäche": Seite 22-23
- Pièces justificatives :
1.1.1 _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 01 31.pdf

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 7,1 ha
- Points : 0.1
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 37,46 %
- Numérateur : 2.66
- Dénominateur : 7.1
- Points : 2.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
Die Fläche des gemeindeeigenen Laubwaldes wurde uns von der Försterin mitgeteilt.
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC, PEFC
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
https://map.geoportail.lu/theme/emwelt?bgLayer=topo_bw_jpeg&lang=de&version=3&zoom=17&X=683006&Y=6439711&rotation=0&layers=1514&opacities=1&time=&crosshair=false
- Pièces justificatives :

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 15,35 %
- Numérateur : 1.09
- Dénominateur : 7.1
- Points : 5
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.4 Email_ANF_Hors Cadre_P_tschent 2024 06 25.pdf

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4,5 /ha
- Points : 2.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.5 Email_Confirmatioun_ANF_Biotopbeem_P_tschent 2024 10.pdf

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 4
- Dénominateur : 1
- Points : 2
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
PEFC- & FSC-Zertifizierung
- Pièces justificatives :

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 4,35 ares
- Points : 0.4
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 3,52 %
- Numérateur : 0.25
- Dénominateur : 7.1
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.Naturpakt_ANF Daten 2024_NPOur.xlsx

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur : 0 m
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur : 3
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.sbn
 - 2.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.prj
 - 3.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.dbf
 - 4.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.cpg
 - 5.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.shx
 - 6.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.shp.xml
 - 7.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.shp
 - 8.JT Optimierungsmaßnahmen Wildkatze.sbx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Nur GIS-Daten geliefert, erläuterungen musste in der attribute table nachgesucht werden. Bitte zum nächsten Audit kohärenten Preuve erarbeiten (1 Dokument mit Methodik, Ergebnis und GIS-Karten-Ausschnitten).
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

siehe oben
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3)

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu'adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.5.11 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 19.pdf

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
Aktionsplan "Europäische Wildkatze": Seite 18-19
- Pièces justificatives :
1.1.1 _mweltschutzstrategie_P_tschent 2023 01 31.pdf

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.6.1 Kommunikations- und Informationskonzept_P_tscheid.pdf
2.6.1 Deliberatioun_P_tschent 2023 12 19.pdf

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 6
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<https://naturpark-our.lu/events/>
- Pièces justificatives :

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui, organisation par la commune
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.3 Pr_senzl_scht_Fachtagung Liichtverschmutzung_NPO 2024 11 14.pdf
 - 2.6.3 Pr_senzl_scht_Formatioun SIGcom Pacte Nature 2024 06 07.pdf
 - 3.6.3 Anwesenheitsliste_Formation insektenschonende Mahd_P_tscheid 2023 08 30.pdf

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 25 /an
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
Gemeng Pëtschent
- https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid0C3g6Q7sAd9XimeckQaH9zUAC5hagTLqzYBce6KEDSfzd4Ac9Lt5aK84ozrfkMUqtI?locale=de_DE
- https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid07RLzrAUuczDk2oC7nWGzT1KTg7HuzwJWE42oKfWpfjG43re7vLr4QahF7JGaiEXEI?locale=de_DE
- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid0cnodqNqYL5kRQh6ZqQsgrE56dCpPVJqjQ8BT1GnQY1T6x5vCKdhtsWBfjygpIADqI>
- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid022DpE297u7onU8hxj83EdP3413cGPT hDpjmbGVbQapHe5rbfJ15ZwDAvfVvxWhdTnl>
- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid02JY1e5HnNMUBXjQ7LLYTxRyhoWybjj>

uXAft9fbG8rtkSI

- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid0mQ1CdmjMub4rYZYtWUDHc5HVTfZ13hTiovs3qyCXTuCEmdkgGxmLqgDXiz3GA8xol>
- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid02KdgUFSnybSDt9PWhnAMrMX8xLQDi mXq3w8o7Bkx2d4ce63ygRzL7dDCLDm91a1YaI>
- <https://www.facebook.com/communedeputscheid/posts/pfbid029NbVM7F2uarsAwViKrKsHHDGizmp VrPy3ywx91fTF6XEXHo8We4ECnSpPdvRm5Xcl>

Naturpark Our

- https://www.facebook.com/photo/?fbid=877434874429581&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=859693686203700&set=pcb.859696329536769&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=856261479880254&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=846725227500546&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=808170154692439&set=a.430410439135081&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=834307718742297&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=829237809249288&set=pcb.829237849249284&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo?fbid=82472229700846&set=pcb.824722309700838&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=819347846904951&set=pcb.819347940238275&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=817200743786328&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=794529589386777&set=pcb.794529619386774&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=755993766573693&set=pcb.755993826573687&locale=de_DE
- https://www.facebook.com/photo/?fbid=752939440212459&set=a.634885752017829&locale=de_DE
- Pièces justificatives :

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.5 Lastenheft nachhalteg Liewensm_ttel_P_tschent.pdf
 - 2.6.5 Deliberatioun_Lastenheft_P_tschent 2024 10 01.pdf

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur : 0 %
- Numérateur : 0
- Dénominateur : 1
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
<https://www.greenevents.lu/les-green-events-2024/>

- Kirmes After Work, 27.09.24
- Afterwork, 16.06.24

- Quizowend, 25.10.24
https://www.facebook.com/photo/?fbid=502773675859684&set=a.128468926623496&__tn__=%2CO
- Pièces justificatives :

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

kein erläuterndes Dokument (z.B. Rechnung) geliefert; lediglich Fotos von Pferden; muss plausibilisiert werden, sonst nicht anerkennbar.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Wurde im Audit diskutiert. Derzeit kein plausibler Preuve lieferbar. Nicht anerkennbar.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1)

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 0 m3/an
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :